

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Vendredi 26 Mai 2016 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Michel Lauvaux (procuration à Guy Labarrère)

Georges Guilhamet (procuration à Martine Bert)

Michèle Navarro (procuration à Sandrine Larbiouze)

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani.

Le Procès-verbal de la séance du 11 avril Mars 2016 est validé à l'unanimité

1 – Création d'emplois d'été :

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition du maire de créer 2 emplois contractuels pour la période du 27 Juin 2016 au 26 Août 2016 et du 31 Octobre 2016 au 4 Novembre 2016. Ainsi 4 équipes de 2 stagiaires pourront travailler sur des périodes de 15 jours durant les vacances d'été et un jeune pour la Toussaint.

Mme Monset souhaite savoir si les postes étaient pourvus. Le maire répond en précisant qu'il a reçu 14 candidatures pour 9 postes et que selon la tradition, les premières demandes ont été les premières acceptées.

2 – Eclairage public :

Pour réaliser quelques économies et respecter l'environnement le conseil municipal décide à l'unanimité que l'éclairage public sera éteint à partir de 23h30 pour être rallumé à 5h30.

La mise en place de cette mesure sera effective au mois de juillet 2016.

Des aménagements de ces horaires seront faits pour les fêtes de fin d'année et pour les fêtes patronales de la Saint Martin au mois de Novembre.

3 – Création d'un centre de loisirs :

Le maire précise que la demande des familles pour la mise en place d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement est récurrente. Il juge donc utile de proposer au conseil municipal la création d'un ALSH sur la commune d'Asson.

Rappelons que les accueils de loisirs sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants fonctionnant pendant l'année scolaire le mercredi après-midi ou bien pendant les vacances scolaires. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe composée d'un directeur titulaire d'un diplôme professionnel, du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) et d'animateurs titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Delphine Craspay, en charge du dossier, souligne que le centre pourra accueillir 20 enfants et nécessitera la création d'emplois à raison d'un agent pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'un agent pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans. Jusqu'à cette année les enfants s'inscrivaient au centre de Coarraze auquel la commune versait une contribution de l'ordre de 9 000 €.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

4 – Loyer cabinet kinésithérapeute :

La kinésithérapeute va prendre possession de son nouveau local dès le mois de juillet 2016. Elle va être rejointe par un ostéopathe qui occupera le cabinet 2 jours par semaine. Le maire propose de fixer le loyer mensuel à 400 € pour la kinésithérapeute et 200 € pour l'ostéopathe. Ce tarif comprend les charges liées à l'eau, l'assainissement, l'électricité ainsi qu'une heure de ménage assurée par les agents de la commune. Ce point est voté à l'unanimité.

5 – Contrat assurance groupe :

Le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques renouvelle tous les 2 ans les contrats d'assurance pour les agents des collectivités locales. Il sollicite la commune d'Asson pour lui donner l'autorisation de lancer une consultation afin de renouveler le contrat qui se termine le 31 Décembre 2016.

Les conseillers, à l'unanimité, décident de proroger la mission du centre de Gestion.

6 – Convention CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). :

La commune ayant acheté le terrain « Rigal », il s'agit maintenant de l'aménager.

Le maire envisage donc sa transformation en espace paysager sur lequel seront implantés un jardin potager pédagogique, un sentier piétonnier, voire un City-stade, ceci afin d'embellir l'entrée de la commune.

Afin d'étudier ce projet le maire propose que le CAUE accompagne la commune dans cette démarche. Le coût annuel de cette prestation sera de 2 500 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Nous pensons que ce terrain acheté à grands frais mérite maintenant d'être aménagé à minima. Le CAUE peut en effet donner des pistes, mais ... à l'économie ?

7 – Licence IV décision municipale :

Cette licence achetée par la mairie le 28 Novembre 2001 au prix de 52 000 francs (7 932€) lors de la liquidation judiciaire du Relais d'Asson a fait l'objet de multiples tractations. Sa

validité prend fin le 17 juillet 2016. Afin de pouvoir la proroger, plusieurs solutions s'offrent au maire.

Se refusant de la louer à la pizzeria du Clos St Martin afin de ne pas concurrencer le bar « Chez Fréchou », il informe les élus qu'il va signer une convention de location à titre gratuit avec Asson-Sports.

Le maire précise qu'elle ne pourra être utilisée par l'association sportive qu'à l'occasion des repas organisés à la salle de l'Isarce. Marie-Gabrielle Monset trouve que le cocktail association sportive et licence IV, donc vente d'alcool cautionnée par les élus n'est pas un bon signe envoyé à la jeunesse. Patrick Moura souligne qu'il suffit de demander au Procureur de la République de prolonger une nouvelle fois cette licence, ce qui permettrait de la « geler » en Mairie.

Rappelons que ce droit de vendre de l'alcool avait été acquis dans le but d'aider à l'installation de l'Auberge de Pays qui devait s'implanter sur la ZAC. Il nous semble que c'était l'occasion soit de la vendre, soit de la louer pour faire rentrer des recettes dans les finances de la commune.

Ce point du conseil n'étant pas soumis au vote, la décision est du ressort exclusif du maire.

8 – Travaux ALSH et financement :

En complément du point 3, le maire propose de transformer la cantine et la cuisine actuelle de l'école du Bourg en lieu de vie du futur Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Une estimation des travaux permet d'établir le projet à 17 108 € ttc (électricité 2 268 €, cloisons 3 122 €, menuiserie 9 142 €, mobilier 1 185 €, plomberie 1 391 €).

Le maire souhaite que la mise en route de l'ALSH soit effective pour le 2 janvier 2017.

Patrick Moura attire l'attention des élus sur les problèmes de sécurité et d'accessibilité de ces locaux. Leur transformation et changement d'affectation nécessitent de prendre toutes les mesures de précautions adéquates. Delphine Craspay répond que le centre de protection maternelle et infantile (PMI) devrait accompagner le dossier.

Le maire propose également de lancer des demandes d'aides pour le financement du programme. Le conseil municipal est unanime pour ces sujets.

QUESTIONS DIVERSES

L'adjoint aux travaux Antoine Cuyaubère fait le point sur le programme voirie de 2015 : les trottoirs du quartier Lasgraves sont terminés et un reliquat de budget va permettre d'apporter les réfections nécessaires au revêtement de la rue du Beez. Cette voie fait l'objet actuellement d'une réhabilitation du réseau des eaux usées par le SEAPAN, syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay.

Guy Labarrère informe l'assemblée de la bonne tenue des équipes de hand-ball d'Asson dont certaines vont disputer les finales départementales.

Patrick Moura alerte le maire sur l'inquiétude des riverains de la ferme Pétrique Tambouré qui constatent la dégradation du mur de clôture qui longe leur propriété et le chemin piétonnier.

Le premier magistrat précise qu'il a été interpellé sur ce problème mais qu'aucun budget n'est prévu pour 2016 pour une remise en état du mur.

La séance est levée à 21h45 heures

Les rédacteurs